A VOS SOUHAITS
Société par actions simplifiée Unipersonnelle
Au capital social de 5 000 €
RCS de FREJUS sous le numéro 512 963 570
sis au QUARTIER BOULOURIS RES L'ETOILE 2273 ROUTE DE LA CORNICHE
83700 SAINT-RAPHAEL

PROCES VERBAL D'ASSOCIE UNIQUE

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX
ET LE TRENTE ET UN AOUT

- **La société CARPE DIEM,** société par actions simplifiée au capital de 1.000.000 €, dont le siège social est sis 429 Boulevard Alphonse Juin 83700 SAINT-RAPHAEL, immatriculée au RCS de FREJUS sous le n° 992 329 177, représentée par son président et associé unique Monsieur Djamel DEBIT, gérant de société, de nationalité française, demeurant à 429 Boulevard Alphonse Juin 83700 Saint-Raphaël, né LE 4 décembre 1975 à Lyon 3e Arrondissement (69).

En sa qualité d'associée unique de **la Société A VOS SOUHAITS**, Société par actions simplifiée Unipersonnelle au capital social de 5 000 €, au RCS de FREJUS sous le numéro 512 963 570 sis au QUARTIER BOULOURIS RES L'ETOILE 2273 ROUTE DE LA CORNICHE 83700 SAINT-RAPHAEL, prise en la personne de Monsieur Djamel DEBIT.

ORDRE DU JOUR :

- Agrément de la cession des 50 actions constituant 100 % du capital social de la société A VOS SOUHAITS ;
- Prise d'acte de la cession des actions ;
- Démission de Monsieur Djamel DEBIT des fonctions de Président ;
- Désignation de Monsieur Cyril CHANSON en qualité de Président ;
- Délégation de pouvoir.

PREMIERE DECISION :
Agrément de la cession d'actions

L'associé unique agrée la cession des actions représentant 100 % du capital et des droits de vote de la Société A VOS SOUHAITS, à savoir que la société CARPE DIEM cèdera 41 parts sociales à la société HAGA et 9 parts sociales à la société FINANCIERE CHOLLET, pour un montant d'UN MILLION CENT CINQUANTE MILLE EUROS (1 150 000 €).

L'associé unique déclare avoir pris connaissance des conditions de la cession à intervenir et agréé la cession d'actions.

DEUXIEME RESOLUTION :
Prise d'acte de la réalisation de la cession des actions

L'associé unique prend acte de la cession des actions intervenue entre :

- La SASU CARPE DIEM cède la propriété des QUARANTE ET UNE (41) actions qu'elle détient au capital de la Société A VOS SOUHAITS, à la société HAGA, qui accepte la pleine propriété des QUARANTE ET UNE (41) actions.

- La SASU CARPE DIEM cède la propriété des NEUF (9) actions qu'elle détient au capital de la Société A VOS SOUHAITS, à la Société FINANCIERE CHOLLET, qui accepte la pleine propriété des NEUF (9) actions.

TROISIEME RESOLUTION :
Démission de Monsieur Djamel DEBIT de ses fonctions Président

Monsieur Djamel DEBIT informe de sa démission de ses fonctions de Président de la société à compter de ce jour.

L'associé unique prend acte de sa démission de ses fonctions de Président de la société et donne quitus de sa gestion jusqu'à ladite date.

QUATRIEME RESOLUTION :
Désignation de Monsieur Cyril CHANSON en qualité de Président

L'associé unique décide de nommer aux fonctions de Président de la société à compter de ce jour : :

Stephane.

- Monsieur Cyril CHANSON, né le 21 mars 1973 à Cagnes-sur-Mer 5 Allée de l'Alcanal Hauts de Vaugrenier 06270 Villeneuve-Loubet.

CINQUIEME RESOLUTION :
Formalités

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Monsieur Djamel DEBIT	
Monsieur Cyril CHANSON « Bon pour acceptation des fonctions de Président »	